

# POLLINIS dénonce une autorisation d'urgence d'un pesticide génétique approuvé

Dossier de rédaction de H2o  
April 2026

À

POLLINIS alerte sur l'autorisation temporaire accordée par la Belgique au pesticide Calantha, du 1er mai au 23 août 2026. Cette décision, justifiée par une "situation d'urgence", permet l'usage d'une substance active non approuvée en Europe et dont les risques environnementaux restent largement méconnus.

Le Calantha est un pesticide ARNi (à interférence ARN) développé par la société américaine GreenLight Bioscience contenant du Ledprona. Cette substance active, bien qu'elle soit déjà commercialisée aux États-Unis, fait l'objet de nombreuses critiques de la part d'associations, notamment l'ONG Center for Food Safety, en raison de doutes sur son innocuité et ses effets potentiels sur les espèces non ciblées. Actuellement, le Ledprona est en cours d'évaluation par les autorités européennes. Alors que la Belgique est intervenue en tant qu'état membre rapporteur pour évaluer les risques de cette substance - toujours en cours d'évaluation -, elle en autorise l'usage via le Calantha. Cette dérogation dite d'urgence est normalement limitée aux menaces ne pouvant être maîtrisées par aucun autre moyen raisonnable. Or, dans le cas présent, il est surprenant de constater que le Calantha bénéficie de ce type de recours. La filiale se trouve dans un contexte de production excédentaire (le Groupement des producteurs de pommes de terre du Nord-Ouest européen évoque même une "crise de croissance" et invite à diminuer les surfaces cultivées). De plus, d'autres insecticides, composés notamment de Lambda-cyhalothrine, sont actuellement autorisés en Belgique pour lutter contre le doryphore de la pomme de terre.

POLLINIS